

DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2025/317

Objet : Interdiction de stationnement

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPE,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, la nécessité d'interdire le stationnement sur le parking public, rue Emile Zola afin de permettre la taille des haies ; il appartient à l'autorité municipale de prendre toute mesure afin d'assurer la sécurité publique et la commodité des lieux.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur la totalité du parking public situé, rue Emile Zola. Cela afin de permettre aux personnels des services techniques de procéder à la taille des haies. **Cette mesure prendra effet le mardi 30 septembre 2025, de 05 heures à 17 heures pour une durée d'une semaine.**

Article 2 : Des barrières seront installées le lundi 29 septembre 2025 à l'entrée du parking afin de prévenir suffisamment en amont les usagers.

Article 3 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

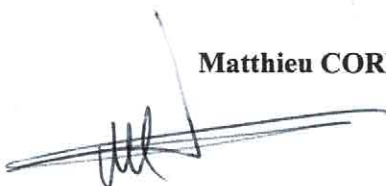
- Mme. la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de la BASSEE,
- M. Le Directeur des Services Techniques,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales



Fait à SAINGHIN, le 29 septembre 2025

Le Maire,

Matthieu CORBILLON



A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Corbillon", written over a horizontal line.